Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 063-216303065-20251208-DEL2025_39GRAT-DE

DELIBERATION (2025-39)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution d'une gratification à un stagiaire

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.
Absents excusés: MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND.
Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Qu'il a été sollicité par un lycéen qui prépare un baccalauréat professionnel ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) et qui doit effectuer au cours de son parcours scolaire un stage auprès d'enfants,
- Le stage est prévu du 5 au 23 janvier 2026 à l'Ecole de La Roche-Noire pendant les temps scolaires et périscolaires (garderie et restaurant scolaire) en accord avec la direction de l'ecole,
- Selon le décret n° 2023-765 du 11 août 2023, il est créé une allocation destinée aux lycéens professionnels des établissements et organismes de formation relevant du service public de l'éducation en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité afin de reconnaitre la valeur du travail accompli par les élèves en milieu professionnel, de motiver l'élève dans sa mission, de valoriser l'enseignement professionnel. L'arrêté du 11 août 2023 détermine les montants,
- Cette rémunération vise à transformer les stages en de véritables opportunités professionnelles tout en offrant une expérience enrichissante aux élèves. Une première expérience rémunérée et encadrée peut devenir un atout majeur dans le parcours académique, renforçant l'employabilité des stagiaires une fois diplômés. De plus, la gratification procure une certaine autonomie financière aux élèves, allégeant ainsi leurs charges familiales et leur permettant de se concentrer pleinement sur leur formation,
- Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale, de fixer à 50 € maximum par semaine la gratification accordée au stagiaire,
- Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail fourni.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide cette proposition.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 9 décembre 2025,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 9 décembre 2025,
Le Maire, Pascal BRUHAT. Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX.